

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une consultation publique aura lieu à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville, situé au 629, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer, **le 3 juin 2024, à 17h00**, pour les personnes et organismes qui désire poser questions ou émettre leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure suivante :

L'immeuble se situe au 1805, 2^{ème} Rang, lot 4 542 608 du Cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter la hauteur d'un bâtiment secondaire, soit un garage, qui serait de 7,8 m, alors que le règlement de zonage exige un minimum de 5,45 m (hauteur du bâtiment principal).

Les personnes ou organismes qui désirent obtenir de l'information sur cette demande de dérogations mineure sont invitées à le faire par courriel à l'adresse : urbanisme@carletonsurmer.com.

FAIT À CARLETON-SUR-MER, CE 24^{ÈME} JOUR DE MAI 2024



Antoine Audet

Directeur général et greffier

(Publication sur le site internet de la Ville le 24 mai 2024)